



HAL
open science

Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature

Pierre P. Alphan  ry, Agn  s Fortier

► To cite this version:

Pierre P. Alphan  ry, Agn  s Fortier. Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature. Biodiversit   et savoirs naturalistes locaux en France, INRA Editions, 2005, 2-7380-1218-3. <hal-02827949>

HAL Id: hal-02827949

<https://hal.inrae.fr/hal-02827949v1>

Submitted on 2 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destin  e au d  p  t et    la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi  s ou non,   manant des   tablissements d'enseignement et de recherche fran  ais ou   trangers, des laboratoires publics ou priv  s.



HAL Authorization

Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature en France

Pierre Alphandéry* et Agnès Fortier**

* alphande@ivry.inra.fr

** fortier@ivry.inra.fr

Pierre Alphandéry est sociologue, chercheur à l'INRA (Mona) sur les paysanneries, les territoires, l'environnement, les marchés et les politiques publiques. Il travaille sur les questions concernant l'« écologisation » de l'espace rural, notamment sur les problèmes posés par la conservation de la biodiversité.

Agnès Fortier est sociologue, chercheur à l'INRA (Mona). Après avoir travaillé sur les usages et les représentations liés à la forêt, elle a orienté ses travaux sur la gestion de la biodiversité.

INRA, Mona,
65, bd de Brandebourg
94205 Ivry-sur-Seine

Quelle place occupent les savoirs locaux dans les dispositifs français de gestion de la nature ? A l'heure où les politiques de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité affirment s'appuyer sur des connaissances scientifiques, cette question peut paraître incongrue. En réalité, elle témoigne d'un double phénomène. D'une part, les savoirs mobilisés par les experts naturalistes s'avèrent controversés, lacunaires et peu aisés à traduire en actions. D'autre part, les principaux gestionnaires de l'espace rural -- agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs -- demandent que soient reconnues leurs compétences et à être associés au processus de définition des normes de gestion.

Les savoirs locaux sont ici compris comme les conditions pratiques, acquises par l'expérience, des activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques, etc. Les dispositifs de gestion de la nature peuvent être considérés comme des espaces de confrontation où les connaissances scientifiques sont mises à l'épreuve des savoirs pratiques portés par les acteurs de terrain. Ces lieux de débat, où s'affrontent différentes formes de connaissances sur la nature, constituent autant d'observatoires privilégiés pour identifier des savoirs fondés sur l'action. Nous partons de l'hypothèse que les savoirs locaux n'ont jamais disparu, même s'ils ont été dévalorisés au cours de la période de modernisation de l'agriculture française. Après avoir rappelé les conditions de leur mise à l'écart, nous montrerons comment ils ont été peu à peu relégitimés en prenant pour exemples successifs les mesures agri-environnementales et Natura 2000.

Des savoirs agricoles locaux dévalorisés

La modernisation de l'agriculture française qui s'est opérée après 1945 avait pour objectif d'accroître la productivité du travail des exploitants, appelés à approvisionner le marché avec de nouveaux moyens techniques. Pendant plusieurs décennies, l'espace rural a été profondément remodelé par l'action conjuguée de l'Etat et de la profession agricole : drainage, remembrement, irrigation, reboisement ont contribué à une transformation de l'agriculture plus ou moins radicale suivant les régions. Ce processus s'est accompagné de la dévalorisation des savoir-faire des paysans, qui étaient jusque-là les principaux gestionnaires de la nature. Il fallait rompre avec les pratiques liées aux terroirs et transformer la logique régissant les exploitations. Une partie des sciences humaines s'est enrôlée dans ce qui était perçu comme un combat pour le progrès, comme en témoignent ces lignes écrites par le géographe Daniel Faucher : « Il y a un état d'esprit, un comportement spécifiquement paysan, qui ne relève pas seulement de l'ignorance, d'une sorte d'insuffisance de développement intellectuel et de savoir, qui est au contraire lié en quelque sorte à la vie

paysanne, aux modes et au but du travail paysan. [...] Le système est clos, l'intelligence paysanne est close, tout y devient tradition, c'est-à-dire routine. Tous les systèmes agricoles sont néanmoins susceptibles de subir des modifications. Ils sont attaqués du dehors et les chocs qu'ils reçoivent peuvent aboutir à leur destruction »¹. Près de vingt ans après, Henri Mendras, dans un ouvrage resté célèbre, campe une sorte d'idéal type du paysan, dont il publie le faire-part de disparition. Il y évoque l'obsolescence des savoirs fondés sur l'unicité de chaque terroir et sur « sa connaissance intime »², mais aussi sur une logique d'ensemble qui ne connaît ni la division du travail, ni la séparation de la production et de la consommation, ni celle de la vie économique et de la vie familiale³. De leur côté, les organisations professionnelles agricoles majoritaires et l'administration se sont largement employées à disqualifier « l'archaïsme » de ceux qui ne voulaient pas appliquer les méthodes modernes. Enfermés dans un cadre opposant tradition et modernité, les savoirs paysans devenaient de ce fait illégitimes, comme s'ils appartenaient à un monde clos et immobile.

Pourtant, des travaux montrent que les modèles productivistes de développement agricole n'ont pas été appliqués de manière uniforme par les exploitants français⁴. Selon des enquêtes menées auprès d'éleveurs au cours des années 80, beaucoup d'entre eux raisonnent leur activité en fonction d'aspirations diverses : volonté d'autonomie, choix de limiter le temps de travail, recours à l'entraide avec le voisinage, préservation de l'environnement, etc. Ils ne se définissent donc pas seulement comme des producteurs, mais aussi comme des habitants d'un espace : l'existence et le fonctionnement de leur exploitation témoignent de la présence d'une autre rationalité, qui a cheminé à côté de celle incarnée par les modèles productivistes. Entre le savoir paysan qualifié de traditionnel et le savoir de l'entrepreneur productiviste se sont ainsi élaborées des connaissances hybrides alimentant un ensemble de pratiques et de logiques productives originales.

Les savoirs locaux sont restés particulièrement vivaces sur une portion de l'espace rural baptisée « zones difficiles » par la politique agricole et caractérisée par des sols pauvres, peu profonds ou par des parcelles abruptes, enrochées, humides difficilement mécanisables. Ces zones sont souvent assimilables à une sorte d'entre-deux séparant cultures et forêts qualifié par les géographes de *saltus*.

Les années 80 ont vu se multiplier les modes de valorisation des savoirs locaux, que ce soit sous une forme folklorisée ou comme ressources du développement local dans les communes rurales⁵. Depuis vingt ans, la multiplication des parcs naturels régionaux et des écomusées, la labellisation des produits de terroir ont institutionnalisé la réhabilitation de divers types de savoirs locaux, dont certains font désormais partie du patrimoine rural⁶.

Cette patrimonialisation présente le risque de figer les savoirs locaux, en particulier lorsqu'ils deviennent des emblèmes d'un passé commun. Cependant, la défiance manifestée à l'égard de l'agriculture industrielle, aujourd'hui perçue comme une activité à risques, a restitué aux savoirs liés à l'agriculture paysanne une dimension contemporaine, qui contrebalance la tendance à la muséification. En effet, au cours de la dernière décennie, le développement de la sensibilité écologique, la multiplication des alertes d'ordre sanitaire (en particulier l'ESB) et la volonté de conserver la biodiversité ont contribué à légitimer les pratiques des agricultures non productivistes, désormais qualifiées de durables. Dans de nombreuses

¹ Daniel Faucher, 1948. Routine et innovation dans la vie paysanne. *Journal de psychologie normale et pathologique*, n°1, p.115-121.

² Henri Mendras, 1970 (1967). *La fin des paysans*, A. Colin, p. 63.

³ *Ibid*, p. 96.

⁴ Pierre Alphandéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont, 1989. *Les champs du départ*. La Découverte, 268 p.

⁵ Voir par exemple « Le local dans tous ses états », *Autrement*, n° 47, 1983, 249 p.

⁶ Voir « Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société », *Autrement* n° 194, mai 2000, 223 p.

régions, ces agricultures sont organisées en réseaux de coproduction de savoirs⁷. Pour ses défenseurs, l'agriculture paysanne et moderne s'appuie sur des savoirs divers et en constante évolution : « Nous considérons que le paysan ne doit pas être réduit à la seule dimension marchande de son activité : il travaille avec et sur le vivant, avec et sur un territoire. Il participe au maintien de l'emploi, à celui de la biodiversité, à l'entretien et au façonnage des espaces et des paysages. [...] Autrefois, le paysan assurait cette cohérence en monde clos ; aujourd'hui, cette approche du métier a besoin d'intelligences multiples, de recherche, d'expérimentation, de confrontations entre expériences et savoirs différents »⁸. Des propos de Daniel Faucher, écrits en 1948, à ceux de José Bové et François Dufour, publiés en 1999, long est le chemin parcouru pour caractériser les savoirs paysans.

Ce bref parcours montre la nécessité de dégager cette notion de l'opposition dichotomique entre tradition et modernité pour l'appréhender de manière dynamique et contextualisée.

Par ailleurs, comme le souligne Jacques Bonniel⁹, la difficulté de saisir les savoirs paysans de façon isolée et de les identifier en tant que tels implique de les appréhender dans les transformations qu'ils subissent ou dans les résistances qu'ils opposent à l'intégration de la logique scientifique. De ce point de vue, les dispositifs agri-environnementaux qui organisent la confrontation de différents types de connaissances, constituent un lieu d'observation de l'existence et l'évolution de ces savoirs.

Dispositifs agri-environnementaux et revalorisation des savoirs locaux

A la fin des années 80, en lien avec l'évolution des approches de l'écologie scientifique, les modes de protection de la nature évoluent. Ils s'appuient désormais sur le maintien des activités humaines qui ont contribué à produire les écosystèmes que l'on cherche à conserver.

Au principe de non-intervention succède un parti pris gestionnaire¹⁰ : il faut intervenir pour entretenir, voire restaurer les milieux naturels. La protection de la nature mobilise les savoirs de l'ingénierie écologique, ainsi que les savoirs locaux des agriculteurs et autres usagers de l'espace, comme le montre l'exemple des mesures agri-environnementales de la politique agricole commune (PAC).

L'introduction de ces dispositions européennes en France, à partir de 1989, ne s'est pas faite sans mal. La crainte était forte, en effet, de voir remises en cause l'éthique professionnelle forgée au plus fort de la modernisation et les pratiques productives qui lui étaient associées. L'adoption du dispositif agri-environnemental officialise les critiques du modèle productiviste, même si les changements introduits touchent peu l'agriculture intensive et concernent davantage les zones de *saltus*.

L'évolution tient donc davantage à un partage progressif de la gestion de l'espace rural qu'à une modification profonde des pratiques. De nouveaux types d'espaces sont découpés en fonction de leurs qualités naturelles. Des objectifs environnementaux relevant de dispositifs institutionnels inédits sont définis. Désormais, avec les mesures agri-environnementales, les normes d'efficacité productive sont subordonnées à la spécificité des milieux à entretenir, voire à restaurer, en fonction de critères élaborés avec des scientifiques. Il s'agit de promouvoir une agriculture œuvrant à la conservation des biotopes de zones humides, de sous-bois ou de montagnes dans lesquels les animaux contribuent au maintien des milieux ouverts avant d'être destinés à la production.

⁷ Estelle Deléage, 2004. *Paysans, de la parcelle à la planète*, Syllepse, 246 p.

⁸ Bové José et Dufour François, 2000. *Le monde n'est pas une marchandise*. La Découverte, p. 162.

⁹ « Les savoirs vigneron », *Les savoirs naturalistes populaires*, Actes du séminaire de Sommières 12 et 13 déc. 1983, Ed. MSH, 1985, p. 49-52.

¹⁰ Catherine et Raphael Larrère, 1997. *Du bon usage de la nature*. Alto-Aubier, 355 p.

Ce dispositif agri-environnemental constitué d'opérations locales suppose que les agriculteurs acceptent de discuter de leur manière de produire avec de nouveaux partenaires, dont les scientifiques et certains usagers de l'espace -- chasseurs et pêcheurs --, eux-mêmes porteurs de savoirs sur la nature. Les collectifs d'acteurs réunis dans les comités de pilotage des opérations doivent mettre en relation pratiques agricoles et objectifs environnementaux. C'est dans cette confrontation avec d'autres formes de connaissances, notamment scientifiques, que peuvent être appréhendés les savoirs locaux mobilisés par les agriculteurs. Ces savoirs apparaissent profondément liés à des logiques complexes souvent irréductibles aux seuls objectifs écologiques. Dans certaines zones humides, comme les marais du Cotentin et du Bessin, les naturalistes ont cherché à encourager la fauche tardive, favorable à la reproduction de certains oiseaux, mais défavorable à la qualité du foin. Beaucoup d'exploitants semi-extensifs, dont les pratiques sont essentielles à l'entretien de ce milieu, ont opposé aux naturalistes que cet objectif était incompatible avec l'équilibre de leur système de production. Dans certains cas, des compromis ont été trouvés en prenant en compte les savoirs locaux.

Toutefois, plusieurs éléments sont venus contrebalancer ce mouvement. Dans beaucoup de sites, la diversité des exploitants a été plus ou moins gommée par le syndicat majoritaire, la fédération départementale des syndicats exploitants agricoles, qui entendait contrôler les discussions autour du dispositif agri-environnemental à travers ses représentants. De plus, l'Union européenne, désireuse d'administrer rationnellement les aides « en fonction de zones homogènes du point de vue de l'environnement », a entrepris de standardiser les cahiers des charges appliqués à chaque milieu naturel au risque de faire disparaître l'originalité de compromis difficilement construits et d'uniformiser l'apport des savoirs locaux. A la même époque, le ministère français chargé de l'agriculture a impulsé l'élaboration de plans de développement durable qui, contrairement aux opérations locales, prenaient en compte la logique d'exploitation dans son ensemble et associaient étroitement les agriculteurs à la définition d'objectifs au cas par cas. La tentative fut sans lendemain, successivement victime de l'hostilité des services de l'Union européenne et d'un changement de majorité politique en France. Quant aux contrats territoriaux d'exploitation, issus de politiques publiques encourageant le caractère multifonctionnel des exploitations, ils n'ont guère permis l'émergence de savoirs locaux. Ils ont le plus souvent été façonnés par les filières agroalimentaires et plus rarement à partir de la participation de groupes locaux.

Les savoirs locaux et la conservation de la biodiversité

L'adoption de dispositions favorables à la conservation de la biodiversité marque une étape supplémentaire dans la prise en compte des savoirs locaux. L'objet de ces dispositions ne se limite plus aux pratiques agricoles ; il recouvre l'ensemble des activités au sein de l'espace rural : sylviculture, chasse, pêche, tourisme. La conservation de la biodiversité repose, en effet, sur une approche transversale qui met l'accent sur l'interdépendance des activités.

Toutefois, l'application en France de la directive Habitats -- qui promeut notamment la création du réseau européen Natura 2000 -- a révélé que la prise en compte et la reconnaissance des savoirs locaux n'allait pas de soi. Cette directive s'est imposée à la suite de graves conflits : les principaux représentants des gestionnaires de l'espace rural (forestiers, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs) ont dénoncé le monopole de l'expertise scientifique sur les objets de nature et ont fait valoir leurs compétences et leur droit à être associés à la délimitation des sites et à l'élaboration des mesures de gestion.

L'élaboration concertée de mesures de gestion à l'échelle des territoires (des sites) est la réponse apportée par le ministère français chargé de l'environnement aux accusations portées par les opposants à Natura 2000¹¹. Elle implique la prise en compte de multiples formes de connaissances – scientifiques, techniques, pratiques – et leur traduction en

¹¹ Alphanhéry P., Fortier A., 2001. « Can a territorial policy be based on science alone? The system for creating the Natura 2000 network in France », *Sociologia Ruralis*, vol. 41, number 3, july, p. 311-328.

mesures concrètes de gestion, applicables par les acteurs de terrain. L'objectif visé est d'amener les partenaires en présence, porteurs de conceptions et de savoirs différents sur la nature, à conclure des accords ou des compromis acceptables. La confrontation, qui se déroule au sein d'espaces de débat, est susceptible de produire de nouvelles connaissances que l'on peut qualifier d'hybrides, dans le sens où elles rapprochent des connaissances expertes et profanes, des connaissances générales et appliquées ou localisées¹².

Les groupes de travail, où des acteurs identifient les pratiques favorables ou défavorables à telle espèce ou tel habitat, sont le lieu d'expression des savoirs locaux. Les discussions, parfois vives, à propos de mesures jugées incompatibles avec le maintien d'une activité particulière constituent autant de moments privilégiés au cours desquels les savoirs locaux sont mis en mots. Parce que le chasseur, l'agriculteur ou le forestier veut justifier le bien-fondé de sa pratique et plus encore le caractère non acceptable d'une mesure, il explicite un savoir-faire qui n'avait pas trouvé l'occasion de s'énoncer auparavant. Ces débats sont l'occasion d'apporter des précisions sur l'état du milieu, les pratiques, d'infirmer ou de remettre en cause les connaissances détenues par les autres partenaires (experts, techniciens) (Pinton F. *coord.*, 2003). Néanmoins, la prise en compte des savoirs locaux reste souvent au stade des bonnes intentions, parce qu'elle suppose d'instaurer de véritables débats qui nécessitent du temps et des compétences particulières. Les opérateurs recourent donc plus volontiers à des experts, d'autant que les savoirs locaux relèvent souvent de registres non verbalisés et d'une démarche pragmatique.

La question des savoirs locaux est aussi en germe dans les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats. Inscrite dans la loi sur la chasse de juillet 2000 dans le but de préserver la biodiversité, cette disposition se démarque des politiques conduites jusqu'alors dans le domaine de la faune sauvage centrées sur des actions ponctuelles autour de quelques espèces emblématiques (ours, loup, lynx, certains rapaces). L'ensemble de la faune sauvage à l'échelle d'une région se trouve concernée : espèces chassables, « remarquables », invasives ou « ordinaires », selon les dénominations utilisées. Il s'agit de promouvoir des normes de gestion, en associant dans des espaces de discussion les partenaires locaux qui, par le biais de leurs activités – agriculture, sylviculture, chasse, usages récréatifs, projets d'aménagement –, ont une incidence sur la faune sauvage et ses habitats. La mise en place des orientations régionales fournit ainsi l'occasion de procéder à un état des lieux des connaissances disponibles, autrement dit de répertorier à l'échelle d'une région les acteurs et les structures détenteurs de savoirs sur la faune et ses habitats. Des institutions scientifiques naturalistes aux associations de chasse, de piégeurs, en passant par les associations de protection de la nature ou les administrations, la gamme est large des acteurs et des organisations porteurs de savoirs à des titres divers.

La chasse est un domaine où les savoir-faire en matière de faune et de flore sont particulièrement riches. Ce n'est pas un hasard si cette activité a constitué un terrain d'observation privilégié pour les ethnologues et les anthropologues. Au-delà des techniques de capture et des taxinomies utilisées, les chasseurs ruraux ont longtemps eu la réputation d'être de fins connaisseurs du milieu¹³. Le développement de la gestion rationnelle de la chasse leur a permis de bien connaître les effectifs et la dynamique des populations. Mais là encore, le monde de la chasse est souvent peu enclin à partager son savoir avec les scientifiques ou avec les membres d'associations naturalistes, étant donné que ce savoir est source de pouvoir. C'est ce que révèle l'élaboration des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats : les projets d'observatoires régionaux de la faune sauvage à l'étude se heurtent au problème de la propriété des données et au refus de certains de livrer leurs connaissances et leur savoir-faire. Outre des enjeux institutionnels et de légitimité, les

¹² C. Mougenot, 2003. *Prendre soin de la nature ordinaire* MSH-INRA, 230 p.

¹³ Jean-Louis Fabiani, 1998. « Les prédateurs éclairés : remarques sur la "gestion rationnelle" de la chasse en France, p. 111-124, *L'imaginaire de la chasse*, Atelier CRC France.

réticences à la mutualisation des savoirs traduisent un manque de confiance entre des acteurs qui ont du mal à devenir des partenaires.

Conclusion

Le souci de gérer la nature s'est accompagné de la réhabilitation des savoirs locaux fortement décriés durant les décennies de modernisation et d'intensification de la production, notamment en agriculture. La volonté d'associer les activités locales à la conservation de la biodiversité s'est traduite par la mise en place de dispositifs d'action collective sur le terrain. De l'agri-environnement aux orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats se sont ainsi multipliés les espaces de délibération où les savoirs experts sont mis à l'épreuve des pratiques locales. Cette confrontation entre des formes de savoir est exigeante et suppose d'impliquer étroitement les acteurs dans une dynamique de construction conjointe des mesures de gestion. Elle n'a pas lieu dans tous les cas. Par ailleurs, la nature même des savoirs locaux, qui sont fondés sur des connaissances concrètes, hétérogènes et non formalisées, rend leur appréhension difficile. D'où la tendance des gestionnaires de la nature à privilégier les savoirs experts qui, même s'ils ne sont pas fondamentalement différents -- ils s'appuient largement sur des expériences locales -- ne reflètent pas la diversité et la complexité des compétences acquises en référence à des contextes et à des particularismes locaux. Ce processus est renforcé par la dimension procédurale des dispositifs environnementaux, qui a pour effet de gommer la richesse et la variété des savoir-faire accumulés au fil du temps, tout en rendant plus aléatoire l'appropriation de la biodiversité par les acteurs. L'insuffisance des crédits alloués à ces actions conduit à un recentrage sur un nombre limité de mesures qui participe de l'uniformisation des pratiques. Ainsi, les dispositifs de gestion de la nature ont-ils une fonction paradoxale de mobilisation, de recyclage et de standardisation des savoirs locaux.

Alphandéry Pierre, 2001. Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux. Thèse pour le doctorat de l'IEP de Paris, juin, 465 p.

Alphandéry Pierre, Jean-Paul Billaud, 1996. « L'agriculture à l'article de l'environnement ». *Etudes rurales* n° 141-142, " Cultiver la nature ", janvier/juin, p. 9-19.

Dupré Georges (dir.), 1991. *Savoirs paysans et développement*, Karthala-Orstom, 524 p.

Fortier Agnès, 1991, Un jardin en forêt. Etude des pratiques de chasse, cueillette, tenderie aux grives et affouage dans une commune forestière de l'Ardenne. Paris, thèse de l'EHESS, 514 p.

(Pinton, F. coord.), Alphandéry P., Billaud J. P. , Deverre C., Fortier, A., Perrot, N. *In* Les scènes locales de conservation de la nature. La construction française du réseau Natura 2000. Document de travail, juillet 2003, ministère de l'écologie et du développement durable & Institut français de la biodiversité, 93 p.